

Mardi 4 octobre 2022, à Saint-Brieuc

Un Plan vélo pour tous les territoires de Bretagne À Saint-Brieuc, la Région ouvre des travaux devant aboutir en 2024

Crises sanitaire et énergétique, innovations technologiques, prise de conscience de l'urgence climatique... : les mentalités ont évolué et les mobilités aussi, bousculant les codes et habitudes au profit de nouveaux usages. La pratique du vélo se développe à la ville comme à la campagne, pour aller travailler, étudier, se promener, mais, au final, les bicyclettes en tous genres ne représentent que 4% des mobilités en France. Consciente des atouts de la Bretagne en la matière, la Région a réuni à Saint-Brieuc plus de 150 partenaires institutionnels, associatifs et économiques pour échanger sur les objectifs à atteindre dans le cadre d'un futur plan régional vélo. La volonté est d'accélérer les transitions en faisant du vélo un mode de transport à part entière, seul ou combiné à d'autres.

Ouvert par le Président de Région, Loïc Chesnais-Girard, ce rendez-vous, inédit en Bretagne, a permis de partager les enjeux du développement du vélo en Bretagne, de recueillir des idées nouvelles et, surtout, de donner le coup d'envoi de l'**élaboration du plan régional dédié au vélo**, piloté par la collectivité, **ébauché à la session de décembre 2022 et finalisé en 2024**.

Multiplier par trois la part modale du vélo d'ici 2030

La Région inscrit son action dans le cadre de la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** dont l'une des ambitions est de **faire passer la part du transport à vélo de 4 à 12 % d'ici 2030** en France. Visant à tripler l'usage actuel de la bicyclette, ce défi nécessite d'en **accroître sensiblement la pratique dans tous les territoires** : urbains, périurbains et ruraux.

C'est pourquoi **la Région a décidé de construire un plan d'actions efficaces en faveur de cette solution de mobilité décarbonée**, sur ses compétences propres et en soutien aux partenaires.

Le recours au vélo, et plus largement aux mobilités dites « actives », constitue une solution dans la réduction des émissions de GES liées aux mobilités de courte distance, mais aussi pour la longue distance en combinant le vélo aux modes partagés (transports en commun et covoiturage).

En Bretagne, pour mémoire, le secteur du **transport est à l'origine de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

L'usage de la voiture individuelle génère à lui seul la moitié de ces GES et représente 94% des émissions de gaz à effet de serre de la mobilité quotidienne.

La Région Bretagne peut, au travers de ses compétences (**intermodalité, lycées, tourisme, aménagement, coordination...**), apporter sa contribution au développement du vélo, partout sur le territoire, pour toutes les Bretonnes et les Bretons.

Le développement de ce mode de transport passe par le **développement massif d'itinéraires cyclables sécurisés sur tout le territoire** mais aussi par la mise en place d'un véritable écosystème en faveur du vélo.

Il faut pouvoir **apprendre à faire du vélo, acheter, entretenir ou louer son deux-roues** (et ses équipements) pour un usage du quotidien ou pour le loisir, **disposer de stationnements adaptés, d'itinéraires cyclables sécurisés, de solutions intermodales** et pouvoir les identifier.

« La Bretagne aime le vélo. Il peut être un recours de premier plan pour les Bretonnes et les Bretons. Aussi, nous devons aboutir à un véritable "système vélo breton". Il s'agit d'un enjeu de décarbonation et d'équité territoriale. »

Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne

Un plan en deux dates et trois priorités

Une première étape du plan vélo breton interviendra en décembre prochain, à l'occasion de la dernière session plénière de l'année pour les élus régionaux.

Benjamin Flohic, Conseiller régional en charge du plan vélo, y présentera les actions déjà engagées par la collectivité en la matière et dessinera les perspectives d'actions restant à étudier et concerter. Cette présentation sera adossée à un budget dédié.

Il s'agira de **poursuivre et d'accélérer les investissements et services en faveur du vélo dans le cadre de l'exercice des compétences de la Région**. Il conviendra aussi de **soutenir les projets vélo en lien avec les compétences de la Région** et de **consolider un écosystème « vélo breton »**.

La seconde étape du Plan vélo sera présentée au en 2024, consolidée par les travaux de concertation lancée officiellement ce mardi à Saint-Brieuc. Finalisé et adopté sous deux ans, ce **Plan vélo** sera **appelé à être animé, évalué, enrichi et mis à jour en permanence**.

Toute une série d'actions en faveur du vélo déjà engagées

Si **la Région** n'a pas de compétence propre sur le sujet, elle **agit** déjà en faveur du développement du vélo à **travers les compétences qui sont les siennes** :

- ⇒ **Le tourisme** : née en 2005, la politique de tourisme à vélo s'articule autour du Schéma régional des **véloroutes voies vertes (SR3V)**, en co-animation avec le Comité régional du tourisme (CRT). Les itinéraires du SR3V sont réalisés à plus de 75% en Bretagne.
- ⇒ **L'intermodalité BreizhGo** : autorité organisatrice du réseau BreizhGo, la Région procède actuellement au déploiement **d'abris vélo sécurisés dans les gares** (50% des gares bretonnes en sont déjà équipées), met en place, l'été, un dispositif d'embarquement des vélos dans les trains (réservation à 1 €, voir encadré) et à l'arrière de certains cars...
- ⇒ **Les lycées** : une étude est en cours pour déployer, dès 2023, une stratégie « **lycées cyclables** » (voir encadré).
- ⇒ **Le soutien aux collectivités locales bretonnes pour la réalisation d'infrastructures (pistes cyclables)** dans le cadre du dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne*.
- ⇒ **Le soutien aux filières, notamment ID4CAR qui fédère le secteur industriel du vélo et a grandement contribué à la création, en 2022, de l'union des entreprises du CYcle Grand Ouest CYGO** (Bretagne, Centre Val de Loire et Pays de la Loire).

Des abris pour aller vers les mobilités actives au lycée

Dans les lycées dont elle a charge, la Région accompagne les jeunes et toute la communauté éducative vers l'adoption de pratiques plus vertes, en aménageant des **abris mobilités**. Trois établissements en ont déjà été équipés : les **cités scolaires Kericchen (Brest)** et **Jean-Moulin (Châteaulin)**, ainsi que le **lycée Paul-Sérusier (Carhaix)**.

Deux autres, **La Champagne (Vitré)** et **Mendès-France (Rennes)** se sont dotés d'abris réalisés par les élèves de leurs sections professionnelles.

À la rentrée ont débuté des travaux d'installation au **lycée maritime du Guilvinec (Treffiogat)**, à **Rabelais (Saint-Brieuc)** et **Châteaubriand (Rennes)**.

Ces abris à vélos ou trottinettes sont équipés de **racks de fixation, d'une station de gonflage et réparation rapide ainsi que de casiers**. Un dispositif solaire peut être mis en place pour recharger les cycles et engins électriques.

Parallèlement, un travail a été engagé **sur les mobilités actives dans une dizaine de lycées**. En attendant ses conclusions, des **plans de déplacement établissements scolaires (PDES)** vont être mis en place **cet automne dans les lycées Rabelais (Saint-Brieuc) et du Léon (Landivisiau)**.



Abri mobilités de Châteaulin © SemBreizh

Une place de vélo garantie dans les TER l'été

Afin de faciliter cet été les voyages loisirs, la Région et SNCF Voyageurs garantissent une nouvelle fois aux voyageurs occasionnels du TER BreizhGo une place pour leur vélo. Comme à l'été 2021, un service de réservation leur était proposé du 1^{er} juin au 28 août 2022, au tarif unique d'**1€ le billet par vélo/remorque pliée et par train**.

Du 2 juillet au 28 août, les capacités d'emport de vélos dans les rames ont à nouveau été augmentées : près d'une centaine de trains chaque semaine étaient aménagés pour pouvoir accueillir, en plus des places vélos déjà présentes, 16 places supplémentaires.

Au total, cette année, **26 100 réservations ont été réalisées**, contre 18 500 à l'été 2021, soit une **augmentation de près de 50% d'une année sur l'autre**.

